



Victoriaville



Communiqué de presse

Programme de mentorat artistique

Victoriaville, le 3 novembre 2011 — Afin de pérenniser le patrimoine artistique de l'ensemble du territoire de la MRC d'Arthabaska et de favoriser le rayonnement artistique, la Ville de Victoriaville et la MRC d'Arthabaska lancent un Programme de mentorat artistique contribuant à la professionnalisation des artistes du territoire.

Ce programme a pour objectif d'assurer un échange d'expertise, d'accompagner et de soutenir l'artiste en développement de carrière dans l'atteinte de ses objectifs en lui offrant du temps pour apprendre en compagnie d'un artiste professionnel. Une allocation sera versée à l'artiste-mentor pour une durée de jumelage prédéterminée et définitive jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 heures.

Le mentorat sera accordé aux artistes dont la démarche de développement de carrière s'inscrit dans le sens de la Loi sur le statut professionnel de l'artiste et dont la carrière est amorcée, la technique est maîtrisée et dont le projet artistique ou professionnel possède un potentiel d'impact positif sur sa carrière.

Cinq parrainages par appel de candidature seront réalisés :

- ✓ 1^{er} appel de candidature : automne 2011 – date limite 9 décembre
- ✓ 2^e appel de candidature : printemps 2012 – date limite 9 mars
- ✓ 3^e appel de candidature : automne 2012 – date limite 10 août

Tous les détails relatifs à l'admissibilité et à la procédure de demande figurent au document « Programme de mentorat artistique » ainsi qu'au formulaire de demande, lesquels sont disponibles au www.ville.victoriaville.qc.ca ainsi qu'au www.mrc-arthabaska.qc.ca ou sur demande au Service de la vie active et culturelle à info@sirs@ville.victoriaville.qc.ca ou au 819 758-1571 ainsi qu'au bureau administratif de la MRC d'Arthabaska à info@mrc-arthabaska.qc.ca ou au 819 752-2444.

Ce projet est réalisé grâce à *une Entente de développement culturel* conclue entre la Ville de Victoriaville, la MRC d'Arthabaska et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.